

Réseau des directeurs et directrices d'études

Compte-rendu de réunion

Présent·es :

Caroline Atallah (Lettres), Elisa Barbolini (Italien), Hélène Baty-Delalande (Lettres), Marie Bénéjean (Communication), Pierre Causse (Arts du spectacle), Cédric Choplin (Breton), John Cornu (Arts plastiques), Pauline Couderc (DEVU), Anne Deflandre (STAPS), Emmanuelle Degorce (DEVU), Marie Jacob (Histoire de l'art et archéo), Jean-Baptiste Le Corf (Communication), Solenn Mabo (Histoire), Emmanuelle Martienne (MIASHS), James Masy (Sciences de l'éducation et de la formation), Lucie Melayers (DEVU), Nadia Ouabdelmoumen (Communication), Cécile Perrot (LEA), Sophie Piette (AES), Marion Polirsztok (Arts du spectacle), Judith Rohman (Humanités), Nicolas Thély (Arts plastiques).

Afin de visualiser ce qui se fait à l'échelle de l'établissement, un travail de cartographie des dispositifs de remédiation est en cours. Cette cartographie vise l'amélioration de l'interconnaissance des pratiques et le partage d'idées. Actuellement, sont intégrés à l'analyse les dispositifs des départements de : STAPS, Histoire, Histoire de l'art et archéo, Communication, MIASHS, Arts du spectacle, Arts plastiques, Anglais, Géographie, Lettres, Humanités et les parcours débutants en LLCER (Breton et celtique, Études chinoises, Études arabes, Russe, Italien, Allemand).

La collecte d'information permettra, à partir d'une matrice commune, de connaître :

- la méthode de recrutement des étudiant·es en remédiation,
- les effectifs des 2 dernières années (22-23 et 23-24),
- le lien fait avec le bloc 1 de l'UEM (mise en place de compensation),
- le contenu des dispositifs de remédiation pour chaque semestre.

Une fois l'analyse finalisée, l'ensemble des documents seront mis à disposition sur l'espace cursus collaboratif des directeurs et directrices d'études.

Les dispositifs proposés sont variés, tout comme le mode de recrutement des étudiant·es qui bénéficieront de la remédiation. Plusieurs directeur·rices d'études ont pu faire un retour d'expérience des pratiques déployées dans leur département et partager leurs questionnements lors de cette réunion.

Identification des étudiant·es qui bénéficieront de la remédiation

Les étudiant·es peuvent être intégré·es au dispositif de remédiation de leur formation :

- avant leur entrée en formation : en ayant été classé « Oui si » sur Parcoursup, ou en ayant choisi l'un des parcours débutant de la Licence LLCER.
- à leur entrée en formation : identification par test de positionnement, appel au volontariat.
- en cours de formation : après les résultats des premiers CC et/ou sur avis d'un·e enseignant·e.

En arts du spectacle, l'identification se fait par Parcoursup (bac pro et bac techno), mais un questionnement se fait jour sur la mise en place d'un test de positionnement.

Pour les licences lettres et humanité, a été organisé pendant plusieurs années un test de positionnement qui se déroulait, en amphi, à la rentrée, dans le cadre de l'accueil pédagogique renforcé. Les copies étaient ensuite réparties entre plusieurs enseignant·es, mais cela représentait une masse de travail importante, sur une semaine déjà chargée. De plus, cette méthode ne permettait pas de prendre en compte les arrivées tardives. Désormais, le département s'appuie sur le test de positionnement écrit+ en regardant en priorité les résultats en orthographe et grammaire afin



d'identifier un défaut de compétences. C'est un grain de temps au moment de la rentrée, mais il y a encore des loupés : arrivées tardives, étudiant·es ayant réalisé le test à la va-vite.

Le département communication met en place à chaque rentrée un temps de présentation du dispositif de remédiation suivi d'un test de positionnement afin d'évaluer les capacités d'argumentation et orthographique. Ce test comprend un second volet d'autopositionnement notamment concernant l'idée de rejoindre un dispositif de remédiation (plutôt volontaire ou non à s'engager dans le dispositif).

Pour la licence Histoire de l'art et archéologie, le test de positionnement réalisé au moment de l'accueil pédagogique renforcé lors de la semaine de rentrée permet d'identifier les étudiant·es qui bénéficieront de la remédiation. En fonction du résultat obtenu au test, les étudiant·es sont inscrit·es d'office. Des entretiens sont réalisés en fin de semestre pour faire un point avec les étudiant·es sur leur parcours de formation et il n'y a globalement pas de mauvais retours sur le dispositif qu'ils ont suivi sur le premier semestre. Quelques étudiant·es sortent du dispositif au S2, car il ne semble plus leur être nécessaire ou alors en cas de mauvaise identification des besoins sur le S1.

Au sein du département musique, la remédiation est obligatoire via des groupes de niveau constitués à l'issue de tests de positionnement avant le début des enseignements. Généralement, lorsqu'il est proposé aux étudiant·es de changer de groupe parce qu'ils ont beaucoup progressé, ils préfèrent rester dans leur groupe initial et ne se sentent pas stigmatisés.

Dans le département des sciences de l'éducation et de la formation, le déploiement du dispositif de remédiation se fait à la suite des premiers CC. Aujourd'hui, le dispositif est suivi par moins d'étudiant·es qu'il y a quelques années, mais il y a une meilleure assiduité.

Les départements de LEA et de STAPS ont indiqué sélectionner via Parcoursup les étudiant·es « oui si » qui devront s'engager dans la remédiation. Une particularité concerne la licence LEA car avant les congés d'été les futur·es étudiant·es sont contacté·es par mail afin d'être informé·es du déroulement du dispositif qu'ils auront à suivre dès la rentrée (avant le début des cours).

Au-delà du moyen d'identification des étudiant·es qui ne semble pas entièrement satisfaisant pour la plupart des directeur·rices d'études qui ont témoigné, c'est surtout l'engagement des étudiant·es dans ces dispositifs qui questionne. Comment développer et maintenir la motivation des étudiant·es ? Faut-il les contraindre ? Le peut-on ? Si oui, par quel moyen ?

Judith Rohman (licence humanités) a indiqué qu'il y a quelques années la responsable de scolarité de l'UFR avait mis en place une sorte de contrat d'engagement, mais aujourd'hui ce n'est plus le cas. « En lettres et humanités, on accepte tout le monde, et donc personne n'est officiellement "oui-si" ». En parallèle de la suspension du contrat d'engagement, de plus en plus d'étudiant·es en remédiation demandent à sortir du dispositif en cours d'année, les demandes sont pour la plupart refusées, mais sans contrainte a posteriori. De plus, pour les propositions d'intégration en cours d'année, à partir des retours de collègues chargés de TD, la difficulté est augmentée, car les étudiant·es refusent. Tout cela impacte fortement l'assiduité aux enseignements de remédiation.

Concernant les oui si identifiés par Parcoursup, leur acceptation de la proposition « oui si » vaut pour engagement de suivi du dispositif de remédiation qui leur ait présenté sur la plateforme via la rubrique « parcours aménagé ».

Au niveau de la DEVU : quelle articulation avec le règlement des études ? Plus globalement, quelles bases réglementaires (cadrage des formations, loi ORE) ?

Remédiation / dispositifs oui-si

Les dispositifs de remédiation, 48h par an, sont associés dans les maquettes de formation à l'UEM, permettant alors de couvrir le champ disciplinaire, mais aussi de la méthodologie transversale (méthodologies français et travail universitaire).

Les étudiant·es en remédiation bénéficient, en plus des enseignements complémentaires, d'un suivi particulier au travers d'entretiens individualisés avec le·a directeur·rice d'études de sa formation.

Pour ce qui concerne la méthodologie disciplinaire et/ou transversale, les enseignant·es titulaires sont, dans certains départements, trop peu nombreux pour réaliser ces heures d'enseignements. Plusieurs départements font alors appel à des chargés d'enseignement vacataires pour assumer cette charge d'enseignement ou encore à des tuteur·rices pour la soutenir davantage.

En licence communication, il s'agit essentiellement d'un accompagnement disciplinaire qui vient compléter un cours existant, et sur la maîtrise du français le module proposé est plus spécifique que ce qu'offre écri+.

Pour le département LEA, le dispositif évolue entre la S1 et le S2. Au S1, 12 des 24h de remédiation sont réalisées lors du temps d'accueil pédagogique renforcé sous la forme d'une semaine intensive et immersive, pour 3 groupes d'une vingtaine d'étudiant·es, les 12h restantes sont programmées sur les 6 semaines suivantes laissant davantage de temps en fin de semestre aux étudiant·es pour leurs examens. De plus, leur participation et assiduité tout au long du semestre leur permet d'acquérir des points bonus à la fin du S1. Au S2, la remédiation prend la forme d'atelier ouvert à l'ensemble des étudiant·es de première année : 1 thématique différente est traitée chaque semaine en lien avec les cours récents, il n'y a pas d'obligation de participation cependant il est demandé aux étudiant·es volontaires de s'inscrire (via un formulaire en ligne).

En musicologie, la remédiation consiste en 2h de cours de soutien par semaine assurés par des enseignants titulaires, qui valorisent le travail fourni et la progression.

Pour les étudiant·es de la licence LLCER italien (tant pour le parcours confirmé que débutant) est mis en place, à partir du mi-semestre, un appui avec des heures de tutorat sur la remédiation en français et des modules disciplinaires. Les étudiant·es en parcours débutant bénéficient également d'un Erasmus court (2 semaines) en Italie où ils font 5h d'italien par jour.

En LLCER Breton, des difficultés en maîtrise du français sont aussi identifiées, Cédric Choplin questionne la possibilité de mutualiser entre plusieurs départements.

La question des moyens humains est également présente au sein du département de Lettres, qui indique aussi qu'il est difficile de pouvoir mobiliser les étudiant·es et de trouver des solutions efficaces quand l'enseignant·e change chaque semestre (statut précaire, recrutement tardif et acrobatique (conflit d'emploi du temps), visibilité sur 1 semestre et pas sur l'année...)

A priori seul de département d'arts du spectacle dispense ses étudiant·es du suivi d'écri+ grâce aux actions de remédiation en maîtrise du français qui visent les mêmes compétences. Un report de la note est réalisé pour ces étudiant·es, toutefois, s'ils le souhaitent, ils peuvent travailler sur la plateforme sans pour autant participer aux campagnes d'évaluation.

James Masy (sciences de l'éducation et de la formation) questionne le dispositif qui dans l'ensemble séduit moins les étudiant·es et est plus difficile à mettre en place depuis sa nouvelle forme liée à l'actuelle offre de formation. Le dispositif vient alourdir les emplois du temps d'étudiant·es déjà en difficulté, ce qui questionne sur ce format d'heures complémentaire, contrairement à avant ou cela venait en remplacement d'une partie de leur mineure.

Problématiques partagées liées à la remédiation

Les différents témoignages permettent de mettre en évidence les difficultés suivantes au sein des dispositifs de remédiation :

- Repérage des étudiant·es à qui la remédiation apporterait quelque chose
- Problème d'assiduité et de motivation à moyen/long terme
- Questionnement sur l'équilibrage dans les emplois du temps
- Difficulté de recrutement d'enseignant·es pour la remédiation en langue française (statut précaire et incompatibilité d'emploi du temps)

Concernant les questions posées relatives au recrutement d'un·e enseignant·e pour la remédiation en langue française, au niveau de la DEVU comme les années précédentes, il n'y a plus de possibilité de soutenir ce recrutement au niveau central. Afin de faciliter la mise en relation entre les directeur·rices d'études et les potentiels intervenant·es un fichier en ligne, pouvant être enrichi par tou·tes, sera accessible sur l'espace cursus [collaboratif des directeurs et directrices d'études](#) afin de pouvoir constituer ce vivier d'intervenant·es.

UEM

Plusieurs directeur·rices d'études ont également la casquette de référent·e de la méthodologie générale, le sujet des enseignements obligatoires de l'UEM (bloc 1 et 3) a donc été abordé. Suite aux résultats du S1, iels ont pu constater



un grand nombre d'ABI dans les relevés de notes des étudiant·es, même chez les plus sérieu·ses tant pour écri+ que compétences informationnelles.

Est-ce un problème de communication lié à la forme de l'enseignement (autoformation) ou est-ce plus global sur l'intérêt porté par les étudiant·es à la méthodologie transversale ? Côté communication, les référent·es pédagogiques de ces enseignements communiquent régulièrement sur leurs espaces cours et par mail pour rappeler les échéances, et les enseignant·es référent·es de la méthodologie générale et tuteur·rices leur font aussi des rappels en présentiel lors d'autres cours. Le contenu est effectivement peu en lien avec le disciplinaire, cependant il est possible de retravailler des contenus pour qu'ils soient davantage en lien avec la discipline (en particulier pour compétences informationnelles et être étudiant).

Le département Lettres alerte sur le risque du transversal qui peut mettre en avant une méthodologie pas toujours adaptée au disciplinaire (ex : les indications données dans compétences informationnelles pour évaluer la qualité d'un article (cf plan, material and methods, etc.) ne correspondent en rien à leur réalité disciplinaire).

Rappel de la structuration des enseignements de méthodologie :

Enseignements de méthodologies							
Coordination générale de l'UEM, du tutorat et de l'accueil pédagogique renforcé Lucie Melayers – DEVU, Pôle pilotage de l'offre de formation et des dispositifs transversaux							
UEM – Bloc Accueil							
Journées d'accueil de méthodologie informatique (JAMI)	Accueil pédagogique renforcé	UEM – Bloc 1 : Méthodologies français et travail universitaire 2 dispositifs de méthodologies transversales		écri+	Être étudiant	Compétences informationnelles	Méthodologie informatique
Aurélie Lemaître-Legargeant – UFR Sciences Sociales, département MIASHS	Gestion des actions par les directeur·rices d'études du département	Gudrun Ledegen – UFR ALC, département Communication	Caroline Haby – Direction d'Appui à la Pédagogie (DAP)	Gestion des enseignements par l'équipe pédagogique du département	Lucie Ribourg et Cyrielle Le Her – SCD, Service Formation des usager·es	Xavier André – UFR Sciences Sociales, département MIASHS	Valérie Coignard et Fabienne Travers – SUIO-IP

Anne Deflandre tient à souligner qu'il y a une meilleure scénarisation pour compétences informationnelles que ce qui était proposé en méthodologie documentaire. Le module est le plus souvent intégré dans les maquettes de première année de licence, cela arrive peut-être trop tôt dans la formation.

La place dans le déroulement de la formation est effectivement à prendre en compte puisque le SCD a construit ce module davantage pour les étudiant·es de L2 (cf. le « [Guide UEM et UEMP](#) »).

L'UEM est un ensemble d'enseignements complexe à comprendre même pour les personnels de l'université, qu'iels soient enseignant·es ou administratif·ives. Comment demander à des étudiant·es de première année d'y arriver sans repère enseignant ? Les étudiant·es ne semblent pas réussir à identifier le rôle des référent·es pédagogiques de ces enseignements, d'autant qu'iels sont plus de 6 000 inscrit·es sur les différents espaces cours donc les référent·es ne peuvent pas trop se mettre en avant au risque d'être noyé·es sous les sollicitations.

Globalement la présentation de la méthodologie se fait en même temps que les enseignements fondamentaux lors des réunions de rentrées, l'information est alors submergée par un tas d'autre comme les emplois du temps, le portail étudiant, le choix des mineures et enseignement de langues, se repérer sur un nouveau campus... Certains départements profitent alors de l'accueil pédagogique renforcé pour organiser un temps de présentation plus spécifique sur l'UEM, ou encore lors des premières semaines de cours, ainsi que des rappels chaque semaine. Les départements d'Italien et de Lettres témoignent que « ça ne suffit pas » même avec des heures de tutorat en plus pour aller voir les modules sur cursus directement avec les étudiant·es et les rappels à l'oral ou par mail fait régulièrement.



La DEVU partagera ces questionnements avec les VP formation et offre de formation en vue de mener une réflexion globale sur la question de la méthodologie et de la remédiation avec l'objectif d'une mise en œuvre à la prochaine accréditation (septembre 2028).

Liens utiles :

Présentation des missions de direction d'études à l'ensemble de la communauté de Rennes 2 via le portail des personnels : [Accès à la page " Réseau des directeur·rices d'études "](#)

Accès à l'espace cursus : [Espace collaboratif des directeurs et directrices d'études](#)

Liste de diffusion mail : directeurs-etuves-info@listes.univ-rennes2.fr

Répertoire des directeurs et directrices d'études (à compléter si nécessaire) : [Accès au document en ligne](#)

